



DESTINATION VIC-SUR-CÈRE



MOBILE-HOMES TOILÉS À SAINT-JORIOZ



NOS CAMPINGS NATURE : UR



Plein air et culture

LE CAMPING ASSOCIATIF

#310 PRINTEMPS 2021



CATALOGUE DES ACS 2021
À CONSULTER EN LIGNE



La revue trimestrielle du GCU a été créée en 1938 par Maurice Fonvieille, mort pour la liberté.

Association laïque dite "groupement des campeurs universitaires de France", le GCU regroupe toutes les personnes partageant ses valeurs fondatrices humaines, laïques, solidaires et conviviales, acceptant sa conception du camping basée sur le bénévolat et la gestion participative et adhérent sans restriction à ses statuts, son règlement intérieur et ses consignes de fonctionnement.

72 boulevard de Courcelles - 75017 Paris
Tél. : +33 (0)1 47 63 98 63
www.gcu.asso.fr • gcu@gcu.asso.fr

Directeur de la publication : Ludovic Broussaud
Rédacteur en chef : Nicolaas van der Toorn
Conception graphique : Casimage Productions
info@casimageproductions.com
Coordination : Laurence Tramaux
Réalisation graphique : Olivier Fer
BD : Patrick Deubelbeiss, Laurence Tramaux
Impression : Imprimerie Vincent
Photo de couverture : Didier Bonnaire
Photo de couverture MHT :
copyright Gilbert Grandpierre

Dépôt légal : 4^e trimestre 2021
ISSN n° 1776-6877

Ce numéro a été tiré à 22 500 exemplaires
Cette revue sera diffusée
largement au-delà de nos adhérents.

Anciens présidents :

Albert Taste (1937-1957)
Maurice Fusibet (1957-1968)
Jacques Beck (1968-1986)
Hubert Roverc'h (1986-2000)
Jean-Louis Chevalier (2000-2012)

Président d'honneur : Jean-Louis Chevalier
Vice-président d'honneur : Maurice Plaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Claire Bazin

Vice-présidents : Didier Bonnaire, Patrick Dubois

Secrétaire général : Gérard Lefèbvre

Trésorier : Denis Dvorsak

Autres membres du bureau :

Yannick Dereep
Jacqueline Serin-Tinon
Nicolaas van der Toorn

Autres membres du CA :

Christian Boulounaud
Ludovic Broussaud
Alain Chartier
Jean-Michel Elhorga
Gilbert Grandpierre
Sophia Lamri
Virginie Lamulle
Pascal Richy
Alain Schmitt
Michel Tendron



Plein air et culture

LE CAMPING ASSOCIATIF

#310 PRINTEMPS 2021

- 3 ÉDITO
- 4 INFOS
- 8 ÉCHOS DES CAMPINGS
- 11 CAMPING NATURE
- 12 CAMPINGS PARTENAIRES
- 14 INTERVIEW
- 16 PRÉVENTION MAIF
- 17 ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES
- 19 RASSEMBLEMENT ANNUEL
- 22 ADMINISTRATION
- 27 CARNET & PETITES ANNONCES

PRÉPARONS LES REVUES À VENIR

Pour paraître dans la revue automne 2021,
les articles et les photos doivent
parvenir au secrétariat du GCU
avant le 15 septembre 2021.

📧 Pour envoyer vos textes et photos :
gcu@gcu.asso.fr



Nos experts

PAR CLAIRE BAZIN, PRÉSIDENTE

La gestion du GCU passe avant tout par le bénévolat. Force est de constater que cela a ses limites. En effet, la société où nous vivons est de plus en plus régie par des lois et des directives contraignantes qui malheureusement nécessitent bien souvent un déchiffrement par des professionnels. Aussi, depuis mon arrivée à la présidence du GCU, j'ai souhaité nous entourer d'experts qui nous accompagnent dans certains domaines.

Les premiers sollicités furent tout naturellement notre expert-comptable et notre commissaire aux comptes. Eh oui, la gestion de notre association mais aussi de l'EURL Roux-Guérard¹ comprend le suivi des évolutions salariales, des amortissements, le contrôle administratif, etc. Tout cela n'a plus rien à voir avec la gestion "en bon père de famille" qui suffisait au temps de nos fondateurs.

Le deuxième domaine qui a retenu l'attention du conseil d'administration concerne notre patrimoine. Ainsi il a été décidé de confier à un seul notaire tous nos dossiers afin d'avoir une gestion centralisée de nos propriétés. Nous avons également sollicité les conseils d'un gestionnaire de patrimoine.

À la consultation de ces experts s'est ajoutée celle de cabinets d'avocats spécialisés dans différents domaines comme la relation avec les administrations, la fiscalité, les ressources humaines, etc.

Puis nous avons rejoint le syndicat UNAPAREL², notre représentant auprès du ministère. En ces périodes difficiles, son soutien avec celui de l'UNAT³, dont le GCU est adhérent au niveau national, a été très apprécié pour défendre les intérêts de la pratique du camping.

Évidemment, je ne peux pas parler de nos experts sans évoquer la MAIF et la CASDEN qui nous accompagnent depuis toujours. Ai-je besoin de vous expliquer leur soutien sans faille lorsque nous les sollicitons ?

Vous l'aurez compris, **le GCU ne peut plus avancer sans s'entourer d'expertises externes indispensables au conseil d'administration.** Je n'oublie pas pour autant tous ces membres de notre association, tous aussi indispensables. Ils donnent de leur temps et ils partagent leur compétence, spontanément ou en répondant à notre appel. Appel que nous ne manquerons pas de relancer.

¹ Il s'agit de nos terrains de Cavalaire.

² Union nationale de campings et parcs résidentiels de loisirs.

³ Union nationale des associations de tourisme.



Chassé-croisé de nos militants

PAR DIDIER BONNAIRE

Acteurs majeurs dans le fonctionnement de notre association, les délégués de terrains et les correspondants territoriaux ne ménagent pas leur peine tout au long de l'année. Parmi eux, certains ont décidé de passer le "flambeau" en 2020 :

Jean-Marc BENEZET DT Err (Pyrénées-Orientales), Alain BULIÈRE CT 68 (Haut-Rhin), Pierre CAZAUX DT Lau Balagnas (Hautes-Pyrénées), Jean-Louis CHEVALIER DT Cavalaire-sur-Mer (Var), Julien DUCHEMIN DT Vias-Plage (Hérault), Louis ESTEVES DT Vic-sur-Cère (Cantal), Francis FAURET CT 64 (Pyrénées-Atlantiques), Claude FOUNAUBLAZY CT 09 (Ariège), Jean-Paul GARLENQ CT 06 (Alpes-Maritimes), Pascal HANRAS CT 08 (Ardennes), Emmanuel LE DÛ DT Saint-Georges-d'Oléron (Charente-Maritime), Gérard LE GALL DT Locquirec (Finistère), Gérard LEFÈVRE CT 60 (Oise), Aimé MÉO CT 22 (Côtes d'Armor), Franck MICHAUD CT 66 (Pyrénées-Orientales), Geneviève PAGLIARI CT 55 (Meuse), Chantal ROCHER CT 44 (Loire-Atlantique), Séverin RODRIGUEZ DT Port-Leucate (Aude), José ROIG DT Vendres-Plage (Hérault), Jean-Marc TROMPARENT DT Alboussière (Ardèche).

Que tous ces hommes et femmes, militants engagés, qui ont donné de leur temps au profit de l'intérêt général sans rien attendre en retour, en soient remerciés.

Assurer la relève, poursuivre le travail engagé, contribuer à la vie de notre association, c'est le défi que s'approprient à relever avec un bel enthousiasme les adhérents qui ont accepté de leur succéder :

Guy ALLIBERT DT Vendres-Plage (Hérault), Lionel AUBERT CT 64 (Pyrénées-Atlantiques), Claude BEAUFORT DT Saint-Georges-d'Oléron (Charente-Maritime), Jean-Claude BOUARD CT 08 (Ardennes), Marie BULLIÈRE CT 68 (Haut-Rhin), Alain CANONGE CT 55 (Meuse), Stéphane CAZAUX DT Lau Balagnas (Hautes-Pyrénées), Olivier COJEAN CT 22 (Côtes d'Armor), Annick DANIEL DT Vendres-Plage (Hérault), Moustapha DIOP DT Vias-Plage (Hérault), Alain GOURDON DT Port-Leucate (Aude), Corinne HAYDN CT 66 (Pyrénées-Orientales), Mathieu JULIEN DT Vic-sur-Cère (Cantal), Claude LAYEC DT Lomener-Ploemeur (Morbihan), Pierre LANDE DT Cavalaire-sur-Mer (Var), Serge LECAPITAINE DT Alboussière (Ardèche), Frédéric MÉTARFI CT 60 (Oise), Mathieu NÉDÉLEC DT Locquirec (Finistère), Frédéric OREL DT Err (Pyrénées-Orientales), Olivier PAJOT CT 06 (Alpes-Maritimes), Isabelle ROCHE CT 44 (Loire-Atlantique), Karine TRIBOUILLOIS DT Neuvic (Corrèze), André SARRAZIN DT Vic-sur-Cère (Cantal).



Ils peuvent compter sur le soutien de leurs prédécesseurs ainsi que sur les membres du conseil d'administration et le secrétariat pour leur apporter toute l'aide dont ils auront besoin.

LE SAVIEZ-VOUS?

ADRESSE E-MAIL

Avec le déploiement des services dans le cadre de la transition numérique **l'appel à cotisation vous sera envoyé de préférence par voie électronique** à partir de 2021. Pour pouvoir régler votre cotisation 2022 il est conseillé d'avoir communiqué votre adresse e-mail individuelle (A1 et A2). Un simple courriel envoyé au secrétariat suffit.

ADHÉSIONS TEMPORAIRES

À partir de 2021, elles sont supprimées suite à la possibilité d'adhérer directement en ligne sur notre site Internet.

CONTACTER LE GCU

Un nouveau formulaire de contact a été déployé afin d'améliorer le suivi de vos demandes. Vous y accédez depuis votre espace adhérent, le module de réservation en ligne et la trésorerie. Privilégiez désormais ce moyen pour écrire au GCU.

COUTAINVILLE

En raison de l'arrêt de la salariée locale, la gestion des hébergements locatifs sera assurée bénévolement par les campeurs à partir de 2021.

HÉBERGEMENTS LOCATIFS (1)

Lors d'une réservation d'un locatif, vous recevez une fiche de séjour à remettre au gestionnaire des locatifs. Sur ce document il est indiqué le code d'accès du coffre à clés ou de l'accueil qui vous permet de vous installer en cas d'une arrivée tardive ou en dehors des horaires du gestionnaire.

HÉBERGEMENTS LOCATIFS (2)

Implantation nouveaux locatifs et/ou renouvellement en 2021 : Mobile-Homes-Toilés : Lacanau-Lac, Pornichet, Sanguinet et Saint-Georges-de-Didonne.

Mobile-Homes : Coutainville, La Grande-Motte, Sciez-sur-Léman, Sarzeau et Vendres-Plage.

LA FLOTTE

Le projet de piste cyclable entre Rivedoux et La Flotte est réactivé. Jean-Paul Héraudeau, nouveau maire de La Flotte, a demandé au Département la favorisation de la mobilité douce et l'accélération de la réalisation de la piste cyclable depuis Rivedoux jusqu'au Fort de La Prée, à proximité de notre terrain de camping. Il souhaiterait également que soit envisagée la continuité de cette piste cyclable jusqu'à Saint-Martin.

MESNIL-SAINT-PÈRE

Le vélo est devenu un moyen de déplacement plébiscité par les touristes. Cela fait des années maintenant que nos campeurs amateurs de randonnées cyclotouristes attendent le bouclage du tour du Lac d'Orient. Ce sera possible en 2021.

SALARIÉS SAISONNIERS

Ils sont membres du conseil des campeurs.

Commission "relations avec les adhérents"

PAR DIDIER BONNAIRE

COURRIERS DES ADHÉRENTS : UN DIALOGUE ESSENTIEL !

Vous êtes nombreux à nous écrire, ce qui montre l'intérêt que vous portez à la vie de notre association. Les administrateurs de la commission "relations avec les adhérents" se font un devoir de répondre à tous les courriers ou courriels qu'ils reçoivent, mais refusent de répondre à des contenus injurieux ou diffamatoires ainsi qu'aux courriers collectifs sous forme de pétition.

Les délais de réponse peuvent paraître longs, mais certaines réponses font l'objet d'une étude approfondie, d'une réflexion à mener ou d'une recherche.

GESTION DES CONFLITS

Le camping est par essence un mode de vacances où l'on côtoie de nombreuses personnes. Un comportement, un désaccord ou quelques mots peuvent parfois générer des conflits. En premier, il est important de bien différencier un incident mineur impliquant deux ou plusieurs campeurs et un manquement grave et délibéré aux consignes de fonctionnement du GCU.



La première démarche avant de consulter le conseil des campeurs est de trouver un terrain d'entente, de s'écouter, de privilégier le dialogue avec une réelle volonté d'apaisement. Un ami, un voisin peut intervenir pour

faire office de médiateur et éviter que cet incident ne prenne trop d'importance. Si la situation perdure, le délégué du conseil des campeurs doit être informé du conflit. Avec les membres du conseil des campeurs, il recevra les personnes concernées pour chercher une solution qui donne satisfaction aux deux parties. En cas d'échec, il rédigera un rapport de conflit en toute impartialité et confidentialité selon la procédure prévue dans le chapitre "conflits" des consignes de fonctionnement. Le cahier bleu n'a pas fonction pour enregistrer un dossier de conflit.

Nos règlements nous permettent de "défendre" le GCU et ses valeurs. Pour cela, nous avons besoin de votre investissement sur les terrains de camping : sans vous, nous ne pouvons pas être informés et, le cas échéant, réagir.

Lors de la saison 2020, la commission "relations avec les adhérents" a instruit 28 dossiers. Ils concernaient :

- nuisances nocturnes : 6
- divagation animaux : 1
- service de jour non effectué : 3
- refus exercice d'évacuation : 2
- non-respect d'autres consignes de fonctionnement : 4
- tricheries : 2
- hébergements locatifs rendus sales : 2
- différends entre campeurs : 7

> QUIZ : ON RÉSERVE, MAIS COMMENT ?



Réponse :
Trop facile !

En quelques clics, on réserve !
La veille pour le lendemain !
Presque toute l'année !

Sur le site du GCU, sur la gauche de la page d'accueil, on clique sur "Réservation", on choisit un camping directement ou grâce au bouton "+ de filtres", on s'identifie, et hop ! On réserve !

Les lingettes jetables

PAR GILBERT GRANDPIERRE

Les lingettes sont un fléau pour l'environnement.

Elles génèrent énormément de déchets. Le tissu est en général un mélange de plusieurs fibres : polyester, viscose, cellulose. Elles sont imprégnées de produits potentiellement polluants. Ces différents composants ne favorisent pas la bonne décomposition et polluent le sol et l'eau. Elles bouchent les canalisations et le système de traitement des déchets.

Les lingettes peuvent poser des problèmes de santé.

Les lingettes de nettoyage de sanitaires ou de sols sont des produits potentiellement dangereux pour la santé. Elles sont gorgées de produits polluants et toxiques.

Les lingettes cosmétiques sont un soin sans rinçage qui dépose une foule de molécules sur les muqueuses.

Comment nettoyer les lunettes ?

Les lunettes se lavent avec de l'eau savonneuse et s'essuient avec un chiffon propre.



Ne jamais évacuer vos lingettes dans les WC.
Utiliser votre poubelle.

Staying Alive : une appli pour sauver des vies

PAR GILBERT GRANPIERRE

En 2018, la MAIF est devenue partenaire de l'application Staying Alive, développée par l'association Bon Samaritain.

Son objectif : renforcer le premier maillon de la chaîne de survie, en impliquant les citoyens formés aux gestes qui sauvent dans la prise en charge des victimes dès l'accident.

Renforcer le premier maillon de la chaîne de survie.

Les premières minutes d'intervention, juste après l'accident, sont cruciales. Près de 50 000 victimes d'arrêt cardiaque meurent chaque année en France, faute de prise en charge suffisamment rapide. C'est ce maillon – le plus faible de notre chaîne des secours actuelle – que renforce Staying Alive.

L'application tient à jour une cartographie des défibrillateurs publics et géolocalise les personnes capables d'apporter les premiers secours. Ce service est gratuit.

Comment fonctionne Staying Alive ?

En cas d'arrêt cardiaque sur la voie publique, le centre de traitement des appels 18-112 contacte les volontaires les plus proches de l'intervention pour prodiguer les gestes de réanimation en attendant l'arrivée des secours.

Devenir citoyen sauveur.

En vous enregistrant sur l'application Staying Alive, vous pouvez devenir citoyen sauveur (ou Bon Samaritain). Pour cela, il faut être formé aux gestes de premiers secours.

Si vous n'êtes pas encore formé à ces gestes, l'application vous indique les bonnes adresses pour les apprendre.



STAYING ALIVE

REMERCIEMENTS HELLOASSO

PAR DENIS DVORSAK

Vous avez été formidables !

En novembre dernier, sous l'impulsion d'adhérents, le conseil d'administration a lancé un financement participatif pour aider le GCU à traverser la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Le bilan au 1^{er} mars est le suivant :

- 674 donateurs
- 56 035,10 € de dons



Le conseil d'administration tient à remercier très chaleureusement tous ceux qui ont apporté leur soutien au GCU. Ces dons, au-delà de l'indéniable intérêt financier, démontrent l'attachement de nombreux adhérents militants à notre association. Ce témoignage est une réelle fierté et nous apporte un vrai réconfort en cette période de crise !

L'accès à la page GCU de la plateforme HELLOASSO reste toujours possible pour ceux qui souhaiteraient encore faire un don :

<https://www.helloasso.com/associations/gcu/formulaires/1/widget>

Photo D.R.



Charte Développement Durable du GCU

PAR GILBERT GRANDPIERRE

Au GCU, attachés depuis toujours à nos valeurs, nous confirmons par cette charte notre engagement envers nos adhérents d'agir dans le respect du développement durable.

Cette action comporte les 4 axes suivants :

• **Assurer la pérennité du GCU :**

Investir dans le développement durable en évaluant sa rentabilité.
Avoir une politique tarifaire responsable.

• **Être acteur de l'économie sociale :**

Être bienveillant et respectueux des relations entre les adhérents du GCU.
Promouvoir la diversité.
Permettre à nos adhérents d'accéder le plus possible aux campings du GCU.
Contribuer à la vie de l'association : animer, partager.

• **Contribuer activement à un environnement préservé :**

L'eau : gérer les consommations.
L'énergie : surveiller et réduire les consommations.
Les déchets : faire le tri.
Les nuisances : prendre en compte et gérer les bruits.

• **Construire la gestion du GCU :**

Organiser la gestion bénévole sur les campings du GCU (responsabilité, trésorerie, personnes de jour).
Organiser la gestion administrative du GCU.
Rendre compte à nos adhérents et communiquer avec eux.
Gérer et prévenir les risques.
Instaurer des relations durables, performantes et de proximité avec nos artisans.

Le développement durable est l'affaire de tous : ensemble, grâce à nos valeurs, nous agissons sur notre environnement et l'avenir du GCU.

Non-ouverture de trois campings en 2021

AUVERS-SUR-OISE (VAL-D'OISE)

Fin 2020, le SIAVOS (Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud) nous a notifié que des travaux de réalisation d'assainissement collectif auront lieu en 2021 et nous a proposé de raccorder notre camping au réseau. Nous venons d'être informés que les travaux auraient lieu en pleine saison estivale, rendant impossible l'accès à notre terrain. Le chantier débutera mi-mai et sera terminé fin août.

LE CANNET (ALPES-MARITIMES)

Pour des raisons de sécurité, nous sommes contraints de ne pas ouvrir notre camping. Les événements qui ont dévasté plusieurs villages dans les Alpes-Maritimes cet hiver nous ont confortés dans cette prise de décision.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Des arbres ont été identifiés comme dangereux pour les biens et les personnes par l'ONF. Aussi, pour des raisons de sécurité et dans l'attente d'analyses complémentaires, le camping ne pourra ouvrir en 2021.

Correctif date d'ouverture locatifs à Vias-Améthyste

Période d'ouverture des Bungalows Toiles à Vias Améthyste du dimanche 30 mai au dimanche 29 août 2021.



Photo Laurence TRAMAUX



Photo Claire BAZIN

La relève assurée

PAR JACQUES GUY

Au mois d'août, nous avons campé sur le terrain de Saint-Saturnin-lès-Apt. Nous sommes arrivés le lundi 11, évidemment le jour de l'assemblée des campeurs à laquelle nous avons assisté. Arrive le moment tant attendu de trouver des volontaires pour participer au conseil des campeurs. C'est l'instant où chacun regarde si ses chaussures sont bien cirées. Eh bien non ! Les jeunes de 20 et 21 ans proposent de prendre toutes les responsabilités pour la semaine, qui s'est déroulée parfaitement. J'ai fait mon service cette semaine-là. La déléguée du conseil des campeurs a passé les consignes sans problème exposant tous les détails avec précision et clarté : les consignes générales, les consignes

sanitaires si importantes en 2020 et celles propres au camping de St-Sat. Le lundi suivant cette jeune fille a présidé l'assemblée des campeurs avec le sourire, avec calme et à propos. Je suis allé la féliciter et ne suis pas le seul car tous ont été étonnés par cette jeune fille. Elle s'appelle Léa, elle est étudiante en psychologie, elle a été aidée dans son travail par Antoine, un Troyen, et par une jeune nordiste dont j'ai oublié le prénom. Un autre jeune, Antoine de Strasbourg, mérite des compliments.

Bravo à toute cette jeunesse : la relève est assurée. Non, le GCU n'est pas mort !

COUTAINVILLE BIEN ARROSÉE

Des records de pluie ont été enregistrés en France cet hiver. Du Sud-Ouest en passant par la région parisienne et la Bretagne, la région normande a également été marquée par d'importantes intempéries comme en témoignent les photos.

Notre camping de Coutainville (Manche) a eu bien du mal à absorber toute cette eau.



Photo Emmanuel ROYE

LES BRICOLEURS IMPÉNITENTS

PAR GILBERT FONTAINE

Merci Patrice qui collectionne les cerfs-volants, dépanne qui lui demande et répare tout ce qui peut l'être dans le camping de Saint-Georges-de-Didonne.

Il est parti fin août.

Il a eu un successeur, Jean-Claude, venu lui aussi avec ses outils. Nouvel adhérent, il a été élu délégué du conseil des campeurs. Bricoleur sans "démaître" (terme charentais pour "maladresse"), il a trouvé une solution pour remettre en état le nouveau portail du camping.

Et tout ça avec le sourire. Merci Jean-Claude.



Photo Gilbert FONTAINE



Le Cantal : destination Vic-sur-Cère

PAR GEORGES HU

Au sud du Parc Naturel Régional des Volcans, se niche un "petit camp", mais immense par sa superficie, à 1 km du bourg de Vic-sur-Cère ! On y passe des vacances paisibles sur un terrain agréable avec un sanitaire spacieux et facile d'entretien.

La région du Carladès vous accueille grâce à un office du tourisme tout à fait à la pointe dont les hôtesses prennent le temps de vous fournir tous les renseignements adaptés à vos envies de vous mettre au vert. Téléchargements ou cartes des circuits possibles avec un grand écran interactif qui les visualise en 3 D !

Amateurs de cyclotourisme, les hauts plateaux situés à l'ouest de la vallée de la Cère s'offrent à vous : ici pas de route rectiligne mais des montées, puis des descentes en virant sans cesse à droite, à gauche. Et des temps de pause dans ces hameaux, ces villages et au sommet des cols. Les premiers villages de l'Aveyron ne sont pas si loin !

Ensuite la randonnée pédestre, des plus courtes (moins de deux heures) aux plus longues, la demie ou la journée entière ! Avec toujours des points de vue sur les sommets mythiques de la région : le Plomb du Cantal et les Puys Griou, Mary, ... Le choix est éclectique : familiales, à thèmes, sportives autour de sites renommés mais aussi

avec pour but un château, un buron, une exploitation produisant des fromages, le long d'une vallée (la Cère, la Jordane, l'Alagnon) et ses gorges, ...

Alors pourquoi pas l'Auvergne du Sud dans un camping qui a tous les atouts pour vous accueillir lors d'un prochain séjour ?



EMMA ET TOM - PING-PONG OU RANDONNÉE ?





Photo Patrice ALBERT

Saint-Jorioz : un écrin de nature !

PAR PATRICE ALBERT, DT SAINT-JORIOZ

Jouissez de la tranquillité de notre camping pour des vacances en familles. Entre lac et montagne, notre camping a les pieds dans les eaux claires du lac d'Annecy. Dans ce cadre, vous serez comblé par un large choix d'activités sportives ou culturelles. Ici, se côtoient la tradition culinaire et la grande cuisine gastronomique.

Vous avez peut-être déjà entendu parler de Saint-Jorioz dans le 74. Alors pour l'été prochain n'hésitez pas, c'est un camping formidable avec plein de possibilités : vélo, balades dans les sentiers en montagne, rando, la via ferrata, baignade à 23°C, sans parler d'autres découvertes comme la fondue savoyarde géante au GCU fin juillet dans la convivialité des campeurs.

Si vous aimez faire la "Rioule" (faire la fête hors de chez soi en haut-savoyard) avec les dégustations de fromages, nous sommes bien achalandés... Tommes de Savoie et des Bauges, tomme de chèvre, Reblochon, Abondance, Cœur de Savoie et bien sûr la Rolls : le Beaufort.

Vous êtes plus sur le liquide, pas de problème, nous avons les vins de Savoie avec dans les plus fruités le Chignon Bergeron. N'oublions pas le Génépi.

Les nouveaux Tithome installés sur le camping sont au nombre de 4 et accueillent de deux à 5 personnes, avec la possibilité d'une 6^e personne sur l'emplacement spacieux : idéal pour les familles. Pour les enfants il y a des jeux d'extérieur et un kiosque bibliothèque pour les jeunes.

Le camping sera ouvert à la belle saison : le 1^{er} mai.
Alors profitez bien de ce camping, il le vaut bien.

Flash info : en décembre, malgré le temps frais, deux Tithome ont été vandalisés, avec vol d'une partie du matériel de cuisine. Un dossier a été ouvert auprès de la MAIF.



COUTAINVILLE SUITE TRAVAUX



Photo DT Emmanuel ROYE

SAUMANE (GARD) SUITE SINISTRE INTEMPÉRIES

Dans la revue Hiver 309 nous vous informions du sinistre occasionné suite aux intempéries de l'été dernier sur notre camping de Saumane. La coulée de boue a fragilisé les berges du terrain de boules, bien heureusement nous n'avons pas perdu d'emplacements. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les autorités compétentes (Préfecture, DDTM, EPTB Les Gardons) pour connaître les travaux à réaliser pour pouvoir exploiter le camping cet été. Pour l'heure, nous avons demandé à Monsieur le Préfet de missionner une commission de sécurité sur le camping.

À ce jour, le conseil d'administration ne peut se prononcer sur l'ouverture ou non du terrain, dans l'attente d'avoir des précisions par écrit sur nos obligations en termes de sécurité.



UR (PYRÉNÉES-ORIENTALES)

La Cerdagne ça vous gagne !

PAR DIDIER BONNAIRE

Protégé des vents par la montagne du Belloch, au cœur de la Cerdagne, notre camping est privilégié par la douceur de son climat. Lieu de villégiature idéal pour pratiquer la randonnée, l'escalade ou le canyoning. À la croisée de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales, sa proximité de l'Andorre et de l'Espagne en font une destination rêvée.

33 EMPLACEMENTS

Ouvert du 26 juin au 13 septembre 2021.

Altitude 1206 m.

Ur est situé en Cerdagne, en région Occitanie. Le village d'Ur se trouve au confluent de la rivière de Brangoli et de celle d'Angoustrine, qui en se rejoignant, prennent le nom de rivière de Rahur qui limite la France et l'Espagne.

DÉCOUVRIR LA RICHESSE DU PATRIMOINE

Ur est un village paisible et accueillant bordé de prairies baignées par le soleil chaleureux de Cerdagne. Ur a toujours été privilégié par la douceur de son climat qui permet la récolte de fruits savoureux. Au cœur du village, l'église Saint-Martin d'Ur offre les caractéristiques architecturales du premier art roman.

LE MUST

Villefranche-de-Conflent, classé parmi "les plus beaux villages de France", est un des 14 sites de Vauban inclus dans la liste de ses œuvres du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les fortifications du village médiéval entourent encore le village. Le centre historique se compose de rues de jolies maisons en pierre de couleur rose construites autour du 13^e siècle.

SITES TOURISTIQUES

- > Ax-les-Thermes, ville thermale
- > Moligt-les-Bains, petit village avec station thermale situé au-dessus des Gorges de la Castellane
- > Pic du Canigou et l'abbaye Saint-Martin du Canigou
- > Prades, charmante petite ville située dans l'est des collines des Pyrénées
- > Grottes de Lombrives, situées en plein cœur de la région historique occitane de la France

LOISIRS

Nombreuses randonnées pédestres
Baignade dans les eaux chaudes et sulfureuses de Dorres
Fours solaires de Mont-Louis, Odeillo
Le village de Llivia, enclave espagnole nichée au cœur des Pyrénées-Orientales
Odeillo et Via, découvrez les traces d'un pastoralisme ancestral
Station de Font-Romeu
La Principauté d'Andorre
L'Espagne à proximité permet de se dépayser (Puigcerdà)
Pêche à la truite
Cueillette de fruits des bois et de champignons

EN PRATIQUE

Commerces : boulangerie. À proximité : boucherie-charcuterie, épicerie, restaurants.
Marché à Ur le vendredi.
Marchés proches d'Ur: Font-Romeu (mercredi), Villefranche-de-Conflent (mardi).

ACCÈS

Camping GCU, rue Fontaine bleue - 66760 UR.
Téléphone : + 33 (0) 4 68 04 97 11.

Accès : Chemin de la Fontaine bleue (dans le village, face à la mairie, entre l'école et le ruisseau).

GPS : 01° 56' 12" E 42° 27' 43" N

Photo D.R.

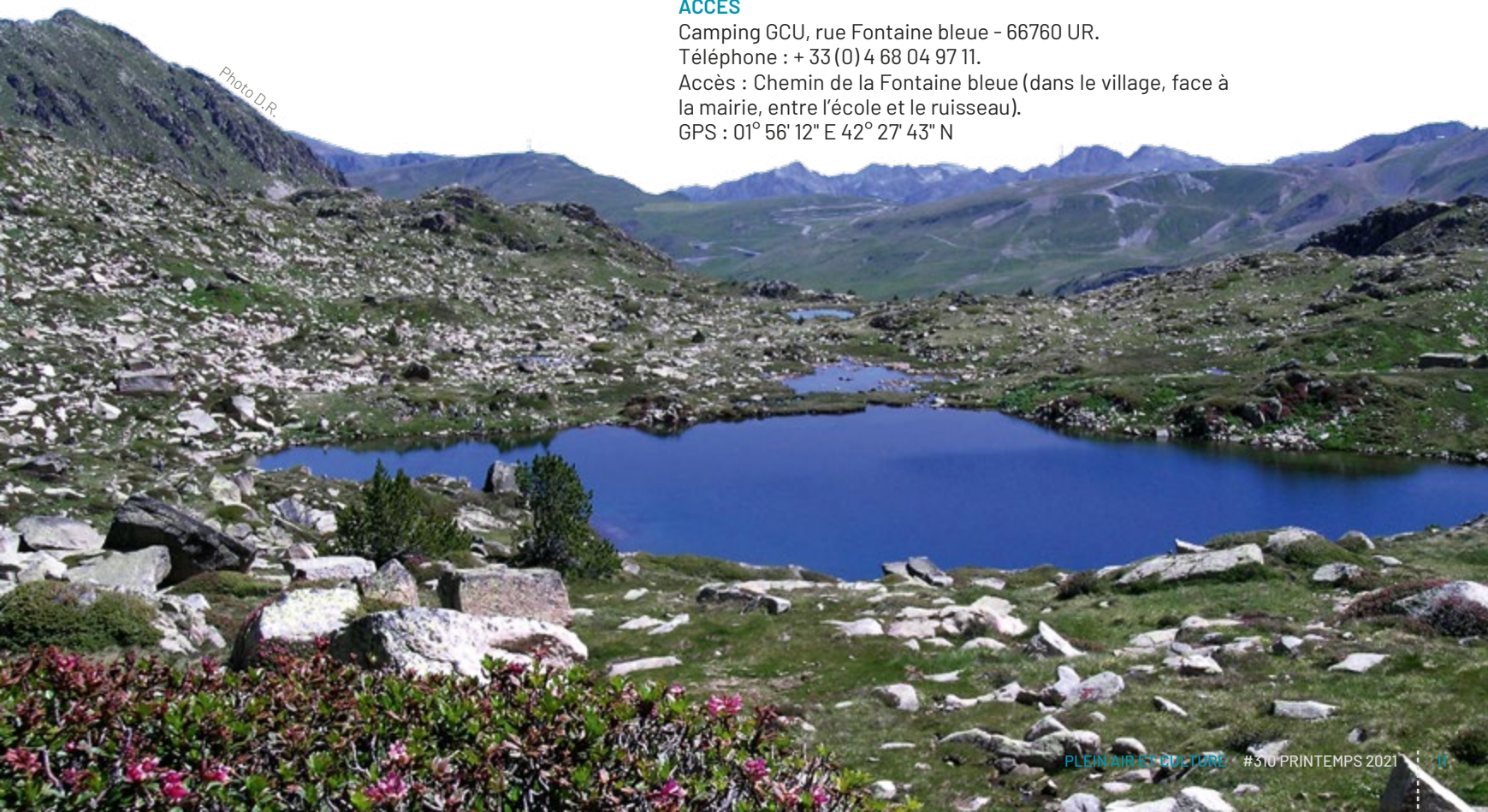




Photo D.R.

Les campings partenaires 2021

Pour bénéficier d'une réduction sur tous les terrains listés ci-dessous, vous devez mentionner dès la première correspondance et répéter à chaque contact que vous êtes adhérent GCU. Si vous faites une réservation en passant par le site Internet d'un des campings partenaires, envoyez parallèlement un mail confirmant votre adhésion. Sur place, vous présenterez votre carte d'adhérent de l'année en cours. Il est conseillé aussi de consulter les sites Internet de nos campings partenaires, ils organisent souvent des excursions etc. ou signalent la présence d'activités culturelles dans les environs pendant telle ou telle période. Les informations données ici ne concernent que les principales coordonnées des campings partenaires européens et français. Pour un bref descriptif et la tarification, consultez notre site www.gcu.asso.fr → Terrains → Les campings partenaires.

Quatre conseils importants :

1. Ces campings sont très recherchés, il est donc très important de réserver, surtout en haute saison.
2. Vérifier les heures d'ouverture de la réception.
3. Consulter les sites Internet de ces terrains pour de plus amples renseignements, aussi quant aux tarifs plus détaillés (animaux, douches, électricité, etc.).
4. Vu la crise sanitaire qui touche toute l'Europe et afin d'éviter des surprises, il est indispensable de consulter les conditions particulières sur les sites Internet des campings partenaires au moment de la réservation et juste avant votre départ.

> EUROPE

BLIER-ÉREZÉE (Belgique)

Camping Le Val de l'Aisne
<https://levaldelaisne.be/>

BRUGES (Belgique)

Camping Memling
<http://www.brugescamping.be/fr/home/>

CLIFDEN (Irlande)

Clifden Camping Caravan Park
www.clifdencamping.com

DELFT (Pays-Bas)

Camping Delftse Hout 4 étoiles
www.delftsehout.nl (version française disponible)

BERLIN (Allemagne)

Camping Kladow DCC (Camping-Club Allemand)
www.dccberlin.de/kladow

Camping Gatow DCC (Camping-Club Allemand)
www.dccberlin.de/gatow

CONSTANCE (Allemagne)

Camping Klausenhorn
www.camping-klausenhorn.de

HEIDENFAHRT (Allemagne) **nouveau**

Camping Inselrhein
www.inselrhein.de

LAC D'ORTA (Italie)

Camping Royal
www.campingroyal.com

> FRANCE

CHAMPIGNY-SUR-MARNE (proche Paris)

Camping Paris Est - Homair Vacances
www.paris-camping.fr

CORBARA (Corse)

Camping BALANEA
<http://www.balanea.net>

MARCIAC (Gers)

Camping du Lac
www.camping-marciac.com

NAZELLES-NÉGRON (Indre-et-Loire)

Camping municipal Les Pâtis
www.wildbed.fr

PLAISANCE (Gers)

Camping de l'Arros
www.campingdelarros.com

ST-ÉTIENNE-du-BOIS (Ain)

Camping du SEVRON
www.campingdusevron.fr

VENDAYS - MONTALIVET (Gironde)

Camping Le Mérin
www.campinglemerin.com

XONRUPT-LONGEMER (Vosges)

Camping municipal du "Domaine de Longemer"
www.domainedelongemer.xonrupt.fr



Pourquoi le Rhin est-il si beau... ?

PAR HANS-JOACHIM MAUER, CT ALLEMAGNE

Voilà le titre d'un tube connu dans toute l'Allemagne. La réponse est désormais également disponible aux campeurs du GCU lorsqu'ils se rendent au camping Inselrhein près de Mayence pour y découvrir la région du Rhin. En effet, dans cette région se trouve le plus récent et troisième camping partenaire du GCU en Allemagne. Notre présidente Claire Bazin a signé la convention avec le gérant de ce camping le 11/01/2021, à distance.

Le camping est situé à un endroit très calme, l'un des rares sites de la vallée du Rhin qui ne soit pas perturbé par le bruit de la navigation, d'une route fédérale ou d'une ligne ferroviaire. Il se trouve avant la digue, directement sur la rive gauche, à 12 km de Mayence en direction d'Ingelheim. Il comprend 530 m de rive en deux rangées, avec 60 emplacements permanents et 10 emplacements pour les campeurs de passage.

Vous devez vous inscrire par courrier électronique, sauf pour les tentistes qui auront toujours un emplacement. Il est ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année. Il est actuellement fermé en raison du confinement du Covid 19 et ne rouvrira pas sans l'autorisation du gouvernement.

Il fait partie d'un nouvel aménagement de la rive du Rhin avec une plage, une promenade le long du fleuve, un grand parking et un branchement direct sur la piste cyclable Mayence - Bingen. En

face se trouve la réserve naturelle de l'île "Mariannenaue", qui protège le site du bruit de la navigation rhénane. Devant l'entrée se trouve un jardin avec une cave à vin et à bière très appréciée, avec des spécialités régionales.

Les prix : adulte 8 €, enfant 4 €, tente 7 €, caravane ou camping-car 9,50 €, électricité 3 €. Les membres du GCU bénéficient d'une réduction de 10 % sur le tarif personne, sur présentation de leur carte adhérent.

Sur la rive gauche du Rhin, la capitale de la Rhénanie-Palatinat, Mayence, les villes d'Ingelheim et de Bingen sont à proximité immédiate. Sur la rive droite, les villes viticoles de Rüdesheim et d'Eltville sont accessibles par ferry, et la capitale de la Hesse, Wiesbaden, est rapidement accessible par le pont sur le Rhin à Mayence.

Itinéraire : A 60/ sortie Ingelheim-Ost / Heidesheim-Ouest ; à la sortie, tournez vers le Rhin (nord-est), après environ 900 m, tournez à gauche au carrefour (direction -> Heidenfahrt). Suivez cette route sur environ 2,1 km (direction -> Rhin) (ne pas tourner en agglomération) et vous arrivez au camping.

La description exacte se trouve également sur www.inselrhein.de, avec des photos.





Photo André MONDEGUER

INTERVIEW AVEC NOS CAMPEURS

La famille Mondeguer

PROPOS RECUEILLIS PAR DIDIER BONNAIRE

Descriptif famille :

- un couple (seniors) : Bernadette et André
- une fille (24 ans) : Maëlys, qui nous a rejoints en cours de séjour sur Jard-sur-Mer



Comment avez-vous connu le GCU ?

Nous connaissons le site de Jard pour l'avoir fréquenté il y a une vingtaine d'années et nous avons gardé en mémoire l'existence d'un camping à proximité de la plage. Il s'agissait du GCU que nous avons facilement retrouvé sur internet.

Quel mode de vacances avant de connaître le GCU ?

Nous articulons différents modes : locations de gîtes, de chambres d'hôtes, et le camping.

Vous pratiquez le camping souvent ? Combien de fois par an ?

De l'ordre de 1 à 3 fois par an, entre avril et octobre.

Sous quelle forme pratiquez-vous le camping ?

De façon mixte : tente et/ou mobile-home selon les lieux et nos durées de séjour.

Pourquoi vous aimez faire du camping ?

Nous sommes très proches de la nature et aimons particulièrement la vie au grand air, les lieux propices à la détente. Faire du camping, c'est aussi découvrir les environnements et aller à la rencontre des autres. Lorsque nous avons nos jeunes enfants avec vous, c'était pour eux l'occasion de se faire des copains ; du coup les parents se rencontraient et sympathisaient également.

Vous cherchez des animations au camping ou vous préférez faire votre propre activité ?

Nous organisons en général nos propres activités sur les campings dont l'ambiance est plutôt posée. Il nous paraît incohérent de retrouver dans un camping l'effervescence et la suractivité des environnements, urbains notamment, que nous pouvons côtoyer



Photo Gérard MARTINEZ

au quotidien. Il m'était moi-même venu l'idée de proposer aux campeurs intéressés d'encadrer des randonnées pour les personnes désireuses de découvrir la marche nordique (je pratique la marche nordique en tant qu'entraîneur dans un club).

Vous avez séjourné sur d'autres campings ? Si oui, lesquels

Nous avons passé 3 semaines à Jard-sur-Mer (juillet + août) en tente. Nous avons également séjourné en mobile-home pour quelques jours sur les GCU de Mesquer puis de Sarzeau (où nous avons fermé la saison fin octobre).

Quelles ont été vos occupations pendant votre séjour ?

Nous privilégions la randonnée et les visites-découvertes des sites locaux. Le séjour à Jard a également permis de se poser : en journée, le camping est très calme et permet de prendre des temps à soi (lecture, échanges, ...)

Quel est votre lieu préféré au camping ?

Nous recherchons des campings arborés et ouverts, dans des secteurs du terrain un peu excentrés. La salle collective attenante à l'accueil est un lieu que je fréquentais personnellement souvent pour des raisons logistiques (étant en activité, j'y traitais quelques dossiers en bénéficiant du point wifi !). Ça a été de ce fait un lieu de rencontre avec les autres résidents à ce moment-là. Ou comment allier travail et vacances !

Quelle est votre impression du GCU ?

Tout de suite à notre arrivée, nous avons été très sensibles à l'accueil chaleureux et de qualité de la personne qui assurait la permanence de jour. D'autant que nous n'étions pas encore adhérents à notre arrivée et que nous avons adhéré sur place. L'esprit très convivial et surtout solidaire des adhérents du GCU amène naturellement à créer des liens qui permettent aux nouveaux adhérents d'être facilement inclus, partager des temps d'échanges, des jeux, d'incontournables apéros, ... Ce qui nous a attirés dans le GCU : la gestion bénévole et autonome du camping par ses membres adhérents. Contribuer individuellement à la vie collective et à l'organisation du camping va tout à fait dans le sens des valeurs qui sont importantes pour nous. En plus, ça responsabilise les campeurs qui abordent le camping non plus comme un "objet de consommation", mais comme un mode de vie en vacances, réellement choisi.

Dernière question. Pourquoi avez-vous choisi Jard-sur-Mer pour vos vacances cette année ?

Le camping de Jard est situé sur un site exceptionnel, entouré de forêt de chênes verts et de pins, y compris dans l'enceinte du camping. Sa proximité à la côte en fait un atout majeur. Sa taille également : le camping, bien qu'assez grand bénéficie d'un agencement qui lui donne une dimension assez aérée tout en donnant aux parcelles une forme d'intimité et en favorisant l'instauration d'une ambiance familiale ouverte aux autres.

Cerises sur le gâteau : la côte de Jard-sur-Mer est un site géologique exceptionnel qui permet de découvrir une histoire régionale à ciel ouvert que l'on peut lire sur plusieurs centaines de millions d'années jusqu'à nos jours !

Anecdote : à notre arrivée dans le camping, durant les premières nuits, je repère un bruit autour de nous ressemblant à un ronronnement discontinu. J'avais pensé à un réfrigérateur de caravane ou de camping-car, à côté de notre emplacement et qui dysfonctionnait. Je m'apprêtais à en parler à nos voisins... Erreur ! Car en fait il s'agissait du chant d'oiseaux migrateurs - les engoulevents - qui établissent leurs quartiers d'été autour des pins qui bordent le camping de Jard-sur-Mer. On entend leur chant entre le crépuscule et l'aube. Et on a passé plusieurs soirées à les écouter et les repérer au loin dans le ciel, sur fond de coucher de soleil.



Photo D.R.

Avec le retour des beaux jours, en cette période de confinements et de couvre-feux, il est normal d'avoir envie de changer d'air.

Les remontées mécaniques étant fermées, nombre d'entre vous changent de destination et délaissent la montagne au profit du bord de mer. Mais, les températures étant encore basses, pas question, sauf si vous êtes particulièrement courageux, de profiter des plaisirs de la baignade. Alors, si vous n'êtes pas adepte des châteaux de sable, vous préférerez peut-être vous adonner à la pêche à pied.

Si vous êtes coutumier des rivages de la « Grande Bleue », vous risquez d'être surpris par l'amplitude des marées de l'Océan. Il est tentant, lorsque la marée découvre l'estran, d'avancer de rocher en rocher à la recherche des plus beaux coquillages. Mais n'oubliez pas que la marée va s'inverser, et que, parfois, ce phénomène est très rapide !

Nous avons tous en tête l'exemple de la baie du Mont-St-Michel où elle remonte à la vitesse d'un cheval au galop. Même si cette remontée n'est pas partout ni toujours de cette ampleur, force est de constater que, tous les ans, des pêcheurs se font piéger.

Avant de partir :

- renseignez-vous sur les heures de marées, hautes et basses, le coefficient (100 ou plus = danger), le marnage (différence de hauteur entre basse et haute mer), les dangers locaux (sables mouvants, etc.), les conditions météorologiques (les vents d'ouest renforcent la dangerosité) ;

- prenez une montre et restez attentif à l'heure en vous laissant une marge de sécurité ;
- ne partez pas seul ou prévenez une personne restée à terre de l'heure prévue de votre retour. En cas de retard, elle pourra prévenir les secours ;
- prenez toujours votre téléphone et appelez le 196 en cas de danger.

La mer remonte très vite : regardez autour de vous, prenez des repères. La montée des eaux peut venir de tous côtés, vous contourner et vous isoler. De forts courants peuvent se créer et vous emporter.

À l'heure de la basse mer, il est donc prudent de rentrer. Et ne vous fiez pas à la présence d'autres personnes. Estimez plutôt le temps qui vous sera nécessaire pour rejoindre le rivage et n'oubliez pas que le retour, que vous faites en une fois, vous semblera plus long que l'aller qui vous a emmené de rocher en rocher. De plus, vous subissez les conséquences de la fatigue, du poids de la pêche...

Simple promeneur, respectez les mêmes consignes si vous décidez d'aller sur une île accessible à marée basse. Chaque année, des touristes se font piéger sur la Passe aux Bœufs de l'Île Madame en Charente-Maritime, sur le passage du Gois qui relie le continent à l'Île de Noirmoutier en Vendée...

Alors soyez prudent... Quelques heures plus tard la marée redescendra et vous pourrez reprendre votre activité préférée.

<https://prevention-maif.fr>



Photo PIXABAY

Bilan 2020 et perspectives 2021 des ACS

PAR YANNICK DEREOP, DÉLÉGUÉ AUX ACS



Durant l'été 2020, seules 6 activités ont été maintenues au regard de la situation sanitaire et des contraintes : chant choral, cyclo, kayak, sculpture, voile et planche à voile. Toutes les autres activités ont dû être annulées. Au total quelque 200 adhérents ont néanmoins profité des offres d'activités, avec des mesures sanitaires adaptées.

Pour la saison 2021, les incertitudes liées aux mesures sanitaires bousculent un peu le catalogue et entraînent quelques modifications pour les inscriptions. En effet, certaines activités proposées vont nécessiter des préinscriptions.

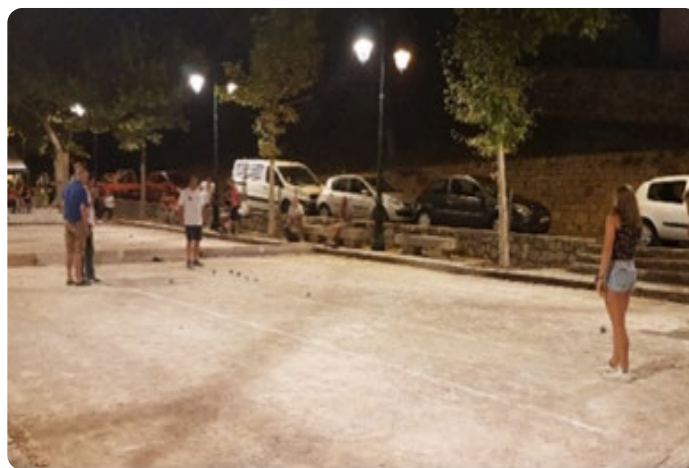
Nous invitons les adhérents qui désirent faire une activité de prendre contact avec les animateurs afin de voir les conditions d'inscription.



Photos D.R.

Comme pour 2020, le catalogue sera disponible par téléchargement sur le site du GCU (www.gcu.asso.fr).

Des nouveautés comme pétanque, rando botanique et rando VAE (vélo à assistance électrique) font leur apparition en 2021. Certaines activités seront momentanément absentes de notre offre 2021 mais reviendront en 2022.



Le Catalogue ACS 2021

PAR YANNICK DEREOP, DÉLÉGUÉ AUX ACS

Après cette année éprouvante, il est temps de retrouver nos habitudes et profiter de nos vacances.

Les membres de la commission des activités culturelles et sportives ont élaboré pour 2021 ce catalogue avec quelques nouveautés et évolutions.

N'hésitez pas à consulter de façon régulière notre site internet dans l'onglet "Activités Culturelles et Sportives", des mises à jour seront effectuées et des nouveautés de dernière minute seront proposées.

Certaines activités étant susceptibles d'être modifiées ou annulées, n'hésitez pas à contacter les responsables des activités pour avoir des précisions.

Nous espérons que vous pourrez associer le plaisir des vacances en camping à la découverte ou au perfectionnement dans les activités culturelles et/ou sportives proposées par le GCU.

Passez de belles vacances sur nos campings !

ACS 2020 À SARZEAU

Stage "chant choral"

PAR IRÈNE DORIA, ANIMATRICE

Nous avons pu, grâce à la météo assez clémente, assurer correctement le déroulement du stage suivi par 27 participants.

Comme nous avons répété en extérieur, nous avons trouvé un endroit hors du camping pour le matin (nous ne voulions pas réveiller les campeurs à 9 h 30), et l'après-midi nous avons utilisé un emplacement vide près du terrain de volleyball. Aucune répétition n'a donc eu lieu dans la salle.

Nous avons organisé le groupe par pupitres en installant les choristes en demi-cercle, à une distance d'un mètre les uns des autres, exception faite pour les personnes vivant ensemble. Je me déplaçais entre les groupes avec un masque. Nous n'avons pas organisé de concert à proprement parler mais le jeudi soir nous avons chanté devant quelques campeurs, anciens choristes ou personnes (futurs choristes) qui nous avaient entendus répéter dans la semaine.

Tous les participants ont été très attentifs aux consignes. Le groupe a finalement bien apprécié le travail et a demandé qu'on réitère ce type d'organisation par pupitres.

Pour l'année 2021, le stage aura pour thème "miscellanées d'été", des chants donc de différents styles.



Photos de Patrick LEGRIS



Programme

LUNDI 16 AOÛT

Réunion des commissions
Accueil des participants sur le terrain de camping GCU et sur celui du camping municipal
18 h 30 : Ouverture du rassemblement et pot d'accueil
20 h 30 : Film "Knock" tourné à Châtillon

MARDI 17 AOÛT

Réunion du conseil d'administration
Animations matinée : Vélo, Rando, Visites commentées de Châtillon
Animations après-midi : Visites : Pilate, Distillerie Aurel, Herbiers...
Fin d'après-midi : Marché Bio avec les producteurs locaux
20 h 30 : Conférence parc du Vercors

MERCREDI 18 AOÛT

Réunion du conseil d'administration
Animations matinée : Vélo, Rando, Visites commentées de Châtillon, Animations après-midi : Visites : Caves Jaillance, Herbiers..., Marche Nordique, Concours de Pétanque
18 h : Forum Économie Sociale et Solidaire en France avec témoignage d'entreprises sociales et solidaires. (Sous réserve)
20 h 30 : Soirée Jeux avec L'AS DE TRÈFLE

JEUDI 19 AOÛT

Réunion des délégués de terrain
Réunion des correspondants territoriaux
Pot CT/DT
Animation 1/2 journée pour les conjoints
20 h : repas dansant servi par un traiteur et animé par Thierry Wolff (voir bulletin d'inscription)

VENDREDI 20 AOÛT

9 h : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
14 h : Réunion du conseil d'administration
18 h : Présentation du CA 2021
18 h 30 : Pot de clôture du rassemblement

SAMEDI 21 AOÛT

Sorties : Diois ou Vercors
Places limitées à 57 personnes pour chaque sortie et suivant les consignes sanitaires.
Départ à 8 h 45 de Châtillon-en-Diois (en bus), retour vers 18 h 30.

Menu régional du repas dansant

Bleu du Vercors en feuille de brick, noix
Ravioles frits, jambon cru
Gigot d'agneau confit du Diois
Légumes, gratin dauphinois
Fromages blanc et secs
Dessert
Omelette norvégienne
Eau minérale
Vins locaux en accord avec les mets
Clairette de Die
Café
(Menu susceptible d'être modifié)

Forum 2021

Cette année, le forum prend la forme d'une conférence qui se tiendra dans une salle de la commune de Châtillon-en-Diois le **mercredi 18 août à partir de 18h00** avec pour thème : **l'Économie Sociale et Solidaire**.

Intervenants (sous réserve) :

Représentants de structures locales de l'Économie Sociale et Solidaire : coopératives (scop, scic), mutuelles, associations.

SAMEDI 21 AOÛT

2 sorties en bus

pour chacune places limitées à 57 personnes, suivant consignes sanitaires :



Copyright Gilbert GRANDPIERRE

DIE ET LE DIOIS

**8 h 45 départ du camping GCU de Châtillon-en-Diois en bus
Retour vers 18 h 30**

Une première étape nous amènera vers la belle ville de Die, enserrée dans ses remparts autour de sa cathédrale, son hôtel de ville et sa sous-préfecture, car Die est, s'il vous plaît, une des deux sous-préfectures du département.

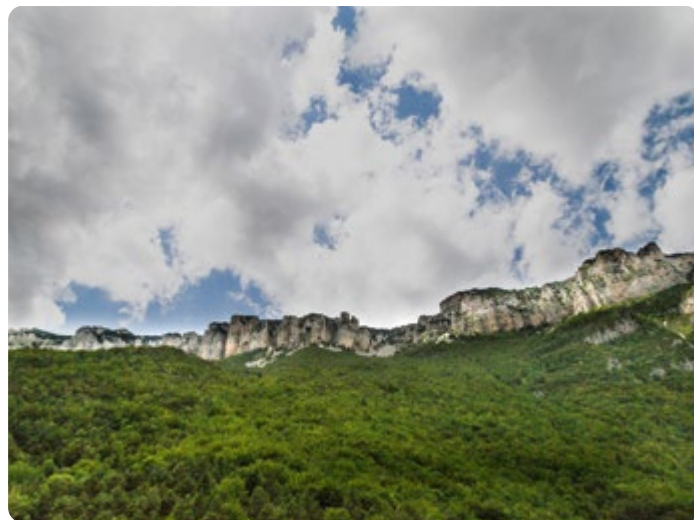
Rendez-vous à la porte St-Marcel, une des portes de la ville. Un bénévole des Amis des Arts et du Musée nous fera la visite de la ville (porte romaine St-Marcel, mosaïque médiévale des 4 fleuves du Paradis, cathédrale). À l'issue de cette première découverte ceux qui voudront profiter du marché resteront sur la place de la cathédrale, ceux qui préféreront approfondir suivront le guide jusqu'au musée. Là, un membre de l'équipe fera une présentation. Tous profitent ensuite du beau marché drômois pour dénicher, qui sait, l'un des produits emblématiques de la région : lavande, herbes aromatiques, caillettes ou picodons... Nous avons prévu le pique-nique sur place, ce sera l'occasion de compléter nos provisions. Die, comme en témoigne l'importance de sa cathédrale, a été aussi un lieu où s'est affirmée la présence du catholicisme en réaction à celle du protestantisme dans les vallées et les montagnes de la Drôme. En empruntant l'après-midi la vallée de la Drôme jusqu'à Pontaix, nous relèverons ce contact des religions à travers la découverte du curieux temple-église de Pontaix, que les bénévoles de l'association locale auront à cœur de nous présenter. Pontaix est aussi un beau village perché au-dessus de la vallée très encaissée de la Drôme. Remontant cette vallée vers Die, nous nous arrêterons à Sainte-Croix pour découvrir le village, le jardin botanique, le monastère et le temple.

LE VERCORS, HISTOIRE ET PRÉHISTOIRE

**8 h 45 départ du camping GCU de Châtillon-en-Diois en bus
Retour vers 18 h 30**

Nous monterons au Col du Rousset avec vue sur la plaine de la Drôme et le massif des trois Croix. À Vassieux-en-Vercors nous visiterons le musée départemental de la Résistance. Le Vercors, forteresse naturelle, a été un lieu emblématique de la Résistance et des maquis pendant la Seconde Guerre mondiale. Le créateur du musée, Joseph de La Picirella, Résistant lui-même, a souhaité conserver la mémoire de la geste du Vercors à travers les objets et de nombreux témoignages personnels des combattants. Le musée a été repris par le département de la Drôme et sa présentation modernisée en conservant néanmoins l'esprit de témoignage voulu par son créateur. Vassieux est aussi l'un des villages-martyrs du Vercors détruit lors de l'offensive allemande de juin 1944. Nous découvrirons le village avec son architecture de la reconstruction d'après la guerre et déjeunerons sur place à l'Auberge du Tétraz-Lyre.

Remontée dans le temps et en altitude l'après-midi pour la visite du musée de la Préhistoire du Vercors. Réputé comme un territoire perché et isolé, le Vercors a été dès la préhistoire une terre d'échange, comme en témoigne ce musée installé sur le site d'un atelier de taille de silex abandonné il y a 4500 ans par des artisans-taillieurs. Exceptionnellement bien conservé, cet atelier, découvert en 1970, sera à l'origine du musée créé sous l'impulsion du Parc Naturel Régional du Vercors. C'est un bâtiment entièrement revisité qui nous accueille : l'architecture épurée privilégie le bois et se fond harmonieusement dans l'environnement naturel du site ; la nouvelle muséographie se veut dynamique et interactive à travers six séquences thématiques où sont mises en lumière les différentes phases d'occupation du Vercors par les hommes préhistoriques. Le parcours s'achève par la découverte de l'atelier, site intact du néolithique final, et par la démonstration des gestes ancestraux de la taille de silex.



Copyright Gilbert GRANDPIERRE

Fiche de réservation-inscription

à remplir et à retourner **jusqu'au vendredi 28 mai 2021** au secrétariat du GCU

par courrier au 72, Boulevard de Courcelles 75017 PARIS ou par mail à gcu@gcu.asso.fr

La réservation est possible en ligne jusqu'au 04/06 : <https://reservation.gcu.asso.fr> sauf pour les repas et sorties.

NOM : Prénom : N° adhérent :

N° tél. : E-mail (obligatoire) :

Pour les D.O., nombre de chevaux fiscaux de votre véhicule : CV

Membre d'honneur CT dpt/pays : DT terrain : Organisateur (cocher la case qui vous concerne)

Arrivera le : Partira le : (prolongation possible sur place)

Hébergement en camping sur le terrain GCU de Châtillon-en-Diois

OU

Hébergement sur le camping municipal voisin "Les Chaussières"

camping.chatillonendiois@wanadoo.fr

Les n° ou zones d'emplacements suivants sont réservées pour les administrateurs et les organisateurs : 1 à 15, 19, 20, 29, 39, 68 à 84, 94 et 95 + les 4 MHT 28, 37, 86 et 100.

Indiquer votre choix d'emplacements parmi les n° pairs et impairs :
.....

Indiquer votre choix d'emplacements entre les n° 1 à 57 :
.....

Si aucun des emplacements indiqués n'est disponible, il sera attribué un des emplacements libres le plus proche.

Réservation d'un emplacement du au

Prix pour 1 nuit (empl. + 1 pers.) : **14,50 € x** (nb de nuits réservées) jusqu'au 23/08 = €

Repas : Soirée dansante du jeudi 19 août : (détail dans le programme page 19)

40 € x personne(s) = €

(Repas pour les enfants à la charge des parents ou grands-parents, des tables seront prévues)

Sortie (au choix) le samedi 21 août :

Sortie Die et le Diois

(détail dans le programme p 20)

33 € x personne(s) = €

Pique-nique tiré du sac

Attention, nombre de participants limité à 50 dans l'ordre d'arrivée des inscriptions

OU

Sortie Vercors

(détail dans le programme p 20)

47 € x personne(s) = €

Repas au restaurant Le Tétrasyre compris

Attention, nombre de participants limité à 50 dans l'ordre d'arrivée des inscriptions

Paiement et inscription **avant le 31 mai 2021**

MONTANT TOTAL = €
(réservation + repas + sortie)

Règlement global par : chèque bancaire ou postal joint
 chèques-vacances
 prélèvement



Photo D.R.

Nouveau règlement intérieur des piscines

Ce document officiel permet notamment d'informer les campeurs des règles de sécurité et d'hygiène à respecter dans l'enceinte de la piscine. L'accès à la piscine est réglementé. Et c'est justement en lisant le règlement intérieur ci-dessous que vous serez au courant des conditions de conduite et d'accès aux bassins :

1/ DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Article 1 : Une piscine détente est à la disposition des campeurs. L'accès est gratuit et strictement réservé aux adhérents et à leurs invités.

Article 2 : La piscine ne peut être ouverte que si un campeur s'est porté volontaire pour assurer la fonction de "délégué piscine" au sein du conseil des campeurs. Elle est ouverte de 10h00 à 20h00 sauf dérogation du conseil des campeurs.

2/ CONDITIONS D'ACCÈS :

Article 3 : Toute personne qui entre dans l'enceinte de la piscine est censée avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, l'accepte et s'y soumet sans réserve.

Article 4 : L'accès à la piscine est interdit à toute personne en état d'ivresse ou se présentant dans une tenue incorrecte.

Article 5 : Le GCU peut, pour des motifs techniques, pour des raisons de sécurité des usagers ou pour des cas de force majeure, ordonner la fermeture provisoire ou définitive de la piscine.

3/ OBLIGATIONS :

Article 6 : Le passage au pédiluve et douche est obligatoire pour chaque personne pénétrant dans l'enceinte de la piscine. L'accès est autorisé aux usagers en tenue de bain adéquate, à savoir le port obligatoire d'un maillot de bain (sauf piscine dans enceinte naturistes). Les shorts, bermudas, cyclistes, caleçons sont interdits.

Article 7 : Les enfants de moins de 8 ans ne sont admis que s'ils sont accompagnés d'une personne majeure et responsable. Chaque adulte ne peut être accompagné que de 3 enfants de moins de 8 ans ou de deux de moins de 5 ans.

4/ INTERDICTIONS :

Article 8 : Les strings, les microkinis et la pratique du monokini et du topless sont interdits dans les piscines (excepté dans les enceintes naturistes).

Article 9 : Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la piscine avec des chaussures aux pieds.

Article 10 : Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine.

Article 11 : Il est interdit de fumer, boire de l'alcool ou manger dans l'enceinte de la piscine.

Article 12 : Il est interdit d'introduire dans les piscines, des masques, des palmes et des tubes respiratoires, des objets en verre, des denrées alimentaires.

Article 13 : Les jeux violents ou dangereux, les bousculades, courses sur les plages ainsi que tous les actes susceptibles de gêner les usagers sont interdits.

Article 14 : Les jeux de ballon ou les bouées pneumatiques trop volumineuses sont interdits quand la fréquentation de la piscine est importante.

Article 15 : Il est interdit d'amener du mobilier (transats, chaises, etc.) et des matériels divers (poussettes, glacières, parasols, etc...) dans l'enceinte de la piscine.

5/ RESPONSABILITÉ(S) :

Article 16 : Les parents ou accompagnateurs doivent surveiller leurs enfants en permanence et en toutes circonstances.

Article 17 : Le GCU décline toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine.

6/ EXÉCUTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article 18 : Le présent règlement est à la disposition des campeurs sur notre site Internet et par voie d'affichage.

Article 19 : Le respect du règlement intérieur de la piscine est obligatoire et s'impose à tous les campeurs. La piscine n'est pas surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs.

Article 20 : En cas de non-respect du règlement intérieur de la piscine et suivant la gravité du trouble, le conseil des campeurs pourra décider l'exclusion temporaire ou définitive de la piscine du contrevenant après l'avoir invité à présenter ses explications.

Modifications du règlement intérieur 2021

⊗ TEXTE 2019

ARTICLE 1 – MOYENS (article 5 des statuts)

La liste, non limitative, des moyens d'action de l'association est la suivante :

- 1° le repérage et le recensement de tous terrains propres au camping ;
- 2° la création de terrains de camping ; l'organisation et la pratique sur ces terrains, d'activités de loisirs, culturelles, sportives, de plein air et de jeux ;
- 3° l'adhésion à toute association dont l'activité se rapporte ou contribue à la réalisation de son objet ;
- 4° la création de partenariats avec d'autres terrains de camping ou avec d'autres associations poursuivant un objectif comparable ;
- 5° la prise de toute participation dans des sociétés civiles ou commerciales dont l'activité se rapporte ou contribue à la réalisation de son objet, à l'exclusion des sociétés en nom collectif et des sociétés en commandite ;
- 6° la réalisation de toutes prestations de services à caractère administratif et financier au profit de ses filiales ;
- 7° l'information auprès de ses membres, notamment par l'édition et la diffusion d'un guide des terrains et d'une revue trimestrielle "Plein Air et Culture", et par la publication de communiqués, renseignements techniques, photographiques, relations de voyages, etc. ;
- 8° la publication de communiqués dans toute revue professionnelle, syndicale ou autre lue par ses membres ;
- 9° la formation permanente et l'information de son personnel, de ses délégués de terrains et de ses membres.

ARTICLE 7 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(article 9 des statuts)

Le conseil d'administration de l'association est composé de 18 membres dont douze élus directement parmi les membres adhérents de l'association réunis en assemblée générale ordinaire.

Les candidats à un poste d'administrateur élu par l'assemblée générale devront obligatoirement répondre à une invitation pour une journée d'information au secrétariat du GCU à Paris préalablement à l'élection ; une fois élus, une formation pourra leur être proposée.

⊗ NOUVEAU RÈGLEMENT INTERIEUR 2021

ARTICLE 1 – MOYENS (article 5 des statuts)

La liste, non limitative, des moyens d'action de l'association est la suivante :

- 1° le repérage et le recensement de tous terrains propres au camping ;
- 2° la création de terrains de camping ; l'organisation et la pratique sur ces terrains, d'activités de loisirs, culturelles, sportives, de plein air et de jeux ;
- 3° l'adhésion à toute association dont l'activité se rapporte ou contribue à la réalisation de son objet ;
- 4° la création de partenariats avec d'autres terrains de camping ou avec d'autres associations poursuivant un objectif comparable ;
- 5° la prise de toute participation dans des sociétés civiles ou commerciales dont l'activité se rapporte ou contribue à la réalisation de son objet, à l'exclusion des sociétés en nom collectif et des sociétés en commandite ;
- 6° la réalisation de toutes prestations de services à caractère administratif et financier au profit de ses filiales ;
- 7° l'information auprès de ses membres, notamment par la diffusion d'une revue "Plein Air et Culture", et par la publication de communiqués, renseignements techniques, photographiques, relations de voyages, etc. ;
- 8° la publication de communiqués dans toute revue professionnelle, syndicale ou autre lue par ses membres ;
- 9° la formation permanente et l'information de son personnel, de ses délégués de terrains et de ses membres.

ARTICLE 7 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(article 9 des statuts)

Le conseil d'administration de l'association est composé de 18 membres dont douze élus directement parmi les membres adhérents de l'association réunis en assemblée générale ordinaire.

Les candidats à un poste d'administrateur devront obligatoirement répondre à une invitation pour une journée d'information au secrétariat du GCU à Paris préalablement à l'élection ; une fois élus, une formation pourra leur être proposée.

Pour être élu un candidat doit recueillir la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix entre plusieurs candidats le(s) plus jeune(s) est/sont élu(s).

Les fonctions de membres du conseil d'administration cessent au terme de leur mandat ainsi que par la démission, la perte de la qualité au titre de laquelle la désignation est intervenue, la révocation, l'atteinte de la limite d'âge et la dissolution de l'association.

En cas de vacance (par défaut de candidature ou pour toute autre cause) d'un poste d'administrateur, il sera procédé à son élection à la plus proche assemblée. Le mandat du membre nouveau prendra fin à la date à laquelle aurait normalement expiré le mandat vacant.

Toutefois, si le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum statutaire, le conseil d'administration pourra coopter un membre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée.

Chaque candidat aux fonctions d'administrateur devra envoyer sa candidature au président, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse du siège social, au plus tard 90 jours avant la date du vote.

7.1 MODALITÉS D'ÉLECTION DES TROIS ADMINISTRATEURS, CORRESPONDANTS TERRITORIAUX

Tous les deux ans, l'assemblée des correspondants territoriaux procède à l'élection par renouvellement par tiers, à bulletins secrets, d'un de ses membres pour siéger au conseil d'administration, conformément à l'article 9 des statuts.

7.2 MODALITÉS D'ÉLECTION DES TROIS ADMINISTRATEURS, DÉLÉGUÉS DE TERRAINS

Tous les deux ans, l'assemblée des délégués de terrains procède à l'élection par renouvellement par tiers, à bulletins secrets, d'un de ses membres pour siéger au conseil d'administration, conformément à l'article 9 des statuts.

7.3 MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS, MEMBRES ADHÉRENTS

Chaque candidat aux fonctions d'administrateur, devra envoyer sa candidature au président, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse du siège social, au plus tard 90 jours avant la date du vote.

Pour être élu au premier tour, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit.

En cas d'égalité des voix entre plusieurs candidats, c'est le ou les plus jeunes qui sont élus.

Les fonctions de membre du conseil d'administration cessent au terme de leur mandat ainsi que par la démission, la perte de la qualité au titre de laquelle la désignation est intervenue, la révocation, l'atteinte de la limite d'âge et la dissolution de l'association.

En cas de vacance (par défaut de candidature ou pour toute autre cause) d'un poste d'administrateur, il sera procédé à son élection à la plus proche assemblée. Le mandat du membre nouveau prendra fin à la date à laquelle aurait normalement expiré le mandat vacant.

Toutefois, si le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum statutaire, le conseil d'administration pourra coopter un membre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée.

ARTICLE 10 - RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(article 10 des statuts)

La présence de la moitié au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des présents ; en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le vote par procuration est interdit.

Tout membre élu du conseil d'administration, absent à trois séances consécutives sans excuses reconnues valables par le conseil d'administration, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 11 - COMPOSITION DU BUREAU (article 12 des statuts)

Le président, les deux vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier sont nommés parmi les douze administrateurs, membres adhérents de l'association, élus par l'assemblée générale ordinaire.

Les trois autres membres du bureau sont nommés parmi les membres du conseil d'administration.

7.1 MODALITÉS D'ÉLECTION DES TROIS ADMINISTRATEURS, CORRESPONDANTS TERRITORIAUX

Tous les deux ans, l'assemblée des correspondants territoriaux procède à l'élection par renouvellement par tiers d'un ou des membre(s) pour siéger au conseil d'administration par toute procédure dématérialisée ou tout autre moyen, conformément à l'article 9 des statuts.

7.2 MODALITÉS D'ÉLECTION DES TROIS ADMINISTRATEURS, DÉLÉGUÉS DE TERRAINS

Tous les deux ans, l'assemblée des délégués de terrains procède à l'élection par renouvellement par tiers d'un ou des membre(s) pour siéger au conseil d'administration par toute procédure dématérialisée ou tout autre moyen, conformément à l'article 9 des statuts.

7.3 MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS, MEMBRES ADHÉRENTS

Tous les deux ans, l'assemblée générale procède à l'élection par renouvellement par tiers d'un ou des membre(s) pour siéger au conseil d'administration par toute procédure dématérialisée ou tout autre moyen, conformément à l'article 9 des statuts.

ARTICLE 10 - RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(article 10 des statuts)

L'ordre du jour est fixé par le président et adressé avec la convocation au moins sept jours avant la séance.

La présence de la moitié au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des présents ; en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le vote par procuration est interdit.

Tout membre élu du conseil d'administration, absent à trois séances consécutives sans excuses reconnues valables par le conseil d'administration, pourra être considéré comme démissionnaire.

Si nécessaire, une réunion du conseil d'administration pourra se dérouler à distance.

Le conseil d'administration peut délibérer par procédure dématérialisée.

ARTICLE 11 - COMPOSITION DU BUREAU (article 12 des statuts)

Le président est élu parmi les douze administrateurs, membres adhérents de l'association, élus par l'assemblée générale ordinaire.

Les deux vice-présidents, le secrétaire général, le trésorier et les trois autres membres du bureau sont élus parmi les membres du conseil d'administration.

ARTICLE 12 – ATTRIBUTIONS DU BUREAU ET DE SES MEMBRES*(article 13 des statuts)*

Entre deux réunions du conseil d'administration, le bureau agit sur délégation de celui-ci.

Toutefois, le bureau ne peut agir sur délégation, sauf sur délégation explicite, expresse et exceptionnelle si les circonstances l'exigent, concernant les sujets suivants :

- l'orientation du groupement, notamment vis-à-vis des autres associations, mouvements, etc. ;
- toute décision de disposition sur des immeubles ou sur des valeurs mobilières ;
- le choix et la fixation des ressources ;
- le changement de siège social ;
- la désignation des membres d'honneur.

Le bureau se réunit sur convocation de son président ou, si celui-ci est empêché, de son vice-président le plus ancien dans la fonction.

Les membres du bureau doivent participer personnellement aux réunions de celui-ci.

Les décisions du bureau sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le vote par procuration est interdit.

ARTICLE 16 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les convocations peuvent être communiquées :

- par avis paru dans la revue qui précède l'assemblée générale et/ou
- par tout moyen écrit, tel que notamment par l'envoi d'une lettre simple envoyée aux adhérents.

Tout membre se trouvant dans l'impossibilité de participer à une assemblée générale, peut :

- soit remettre son pouvoir à un autre membre de son choix, en utilisant l'imprimé publié à cet effet ou en le rédigeant sur papier libre, dans le respect des limites fixées par les articles 18 et suivants des statuts. Un membre ne peut détenir plus de vingt voix, la sienne comprise.
- soit adresser son pouvoir, sans indication de mandataire, au siège du GCU.

Les pouvoirs en blanc :

- impliquent un vote favorable à l'adoption des résolutions présentées par le conseil d'administration ;
- sont attribués au président, aux deux vice-présidents, au secrétaire général et au trésorier qui se les répartissent entre eux sans limitation ;
- ne peuvent en aucun cas entrer en compte pour les élections d'administrateurs.

Pour être pris en compte, les pouvoirs doivent parvenir au siège du GCU au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

La présentation d'une pièce d'identité (avec photo) et de la carte d'adhérent GCU de l'année en cours est nécessaire pour voter en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. En cas de non-présentation de la carte d'adhérent une vérification pourra être effectuée.

ARTICLE 12 – ATTRIBUTIONS DU BUREAU ET DE SES MEMBRES*(article 13 des statuts)*

Entre deux réunions du conseil d'administration, le bureau agit sur délégation de celui-ci.

Toutefois, le bureau ne peut agir sur délégation, sauf sur délégation explicite, expresse et exceptionnelle si les circonstances l'exigent, concernant les sujets suivants :

- l'orientation du groupement, notamment vis-à-vis des autres associations, mouvements, etc. ;
- toute décision de disposition sur des immeubles ou sur des valeurs mobilières ;
- le choix et la fixation des ressources ;
- le changement de siège social ;
- la désignation des membres d'honneur.

Le bureau se réunit sur convocation de son président ou, si celui-ci est empêché, de son vice-président le plus ancien dans la fonction.

Les membres du bureau doivent participer personnellement aux réunions de celui-ci.

Les décisions du bureau sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le vote par procuration est interdit.

Si nécessaire, une réunion du bureau pourra se dérouler à distance. Le bureau peut délibérer par procédure dématérialisée.

ARTICLE 16 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les convocations peuvent être communiquées :

- par avis paru dans la revue qui précède l'assemblée générale et/ou
- par tout moyen écrit.

Le conseil d'administration définit pour chaque assemblée générale les modalités de fonctionnement et conditions de mise en œuvre du système de vote.

LE VOTE PRÉSENTIEL :

Tout membre se trouvant dans l'impossibilité de participer à une assemblée générale, peut :

- soit remettre son pouvoir à un autre membre de son choix, en utilisant l'imprimé publié à cet effet ou en le rédigeant sur papier libre, dans le respect des limites fixées par les articles 18 et suivants des statuts. Un membre ne peut détenir plus de vingt voix, la sienne comprise.
- soit adresser son pouvoir, sans indication de mandataire, au siège du GCU.

Les pouvoirs en blanc :

- impliquent un vote favorable à l'adoption des résolutions présentées par le conseil d'administration ;
- sont attribués au président, aux deux vice-présidents, au secrétaire général et au trésorier qui se les répartissent entre eux sans limitation ;
- ne peuvent en aucun cas entrer en compte pour les élections d'administrateurs.

Pour être pris en compte, les pouvoirs doivent parvenir au siège du GCU au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

La présentation d'une pièce d'identité (avec photo) et de la carte d'adhérent GCU de l'année en cours est nécessaire pour voter en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. En cas de non-présentation de la carte d'adhérent une vérification pourra être effectuée.

ARTICLE 17 - DÉLÉGUÉS DU GCU

17-1 DÉLÉGUÉS NATIONAUX GCU

Chaque membre du conseil d'administration en fonction prend le titre de délégué national GCU.

Sur les terrains, ils sont membres de droit du conseil des campeurs.

17-2 DÉLÉGUÉS GCU

Chaque correspondant territorial en fonction et chaque délégué de terrain en fonction prend le titre de délégué GCU.

Sur les terrains, ils sont membres de droit du conseil des campeurs.

17-3 DÉLÉGUÉS HONORAIRES GCU

Chaque délégué national GCU sortant et chaque ancien administrateur conserve le titre de délégué honoraire GCU jusqu'à interruption de son adhésion.

17-4 ANCIENS DÉLÉGUÉS OFFICIELS TEL QUE LE DÉFINISSAIT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2018

Chaque délégué officiel ayant conservé son titre de délégué officiel tel que le prévoyait le règlement intérieur 2018 prend le titre de délégué honoraire GCU. Sauf en cas d'interruption d'adhésion, ce titre est conservé 5 ans à compter de 2020.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Chaque membre reçoit la liste des résolutions et la liste des candidats, leur profession de foi, les bulletins de vote et deux enveloppes : une enveloppe sur laquelle est mentionnée l'identité du votant et dans laquelle sera versée la deuxième enveloppe, anonyme, contenant le bulletin de vote.

De tout membre ayant la possibilité de voter directement aucun pouvoir ne peut être accepté.

LE VOTE DÉMATÉRIALISÉ

Il est réalisé depuis un espace sécurisé. Le membre se connecte sur la plateforme de vote à partir des identifiants communiqués par e-mail. Depuis cet espace il peut prendre connaissance de tous les documents et réaliser son vote simplement en quelques clics.

De tout membre ayant la possibilité de voter directement aucun pouvoir ne peut être accepté.

ARTICLE 17 - DÉLÉGUÉS DU GCU

Les membres du conseil d'administration, les délégués de terrain, les correspondants territoriaux, en fonction, prennent le titre de délégué du GCU.

Sur décision du conseil d'administration, le titre de délégué du GCU peut être retiré.

17-1 DÉLÉGUÉS NATIONAUX GCU

Les administrateurs en fonction sont dénommés "délégués nationaux". Sur les terrains de camping, ils sont membres de droit du conseil des campeurs.

17-2 DÉLÉGUÉS GCU

Les correspondants territoriaux et les délégués de terrain en fonction sont dénommés "délégués GCU". Sur les terrains de camping, ils sont membres de droit du conseil des campeurs.

17-3 DÉLÉGUÉS HONORAIRES GCU

Les délégués nationaux sortants et les anciens administrateurs sont dénommés "délégués honoraires" jusqu'à interruption de leur adhésion.

17-4 ANCIENS DÉLÉGUÉS OFFICIELS TEL QUE LE DÉFINISSAIT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2018

Chaque délégué officiel ayant conservé son titre de délégué officiel tel que le prévoyait le règlement intérieur 2018 est dénommé "délégué honoraire". Sauf en cas d'interruption d'adhésion, cette dénomination est conservée 5 ans à compter de 2020.

NAISSANCE

MAËLYNE

Amis Loubeyratiens, Célia Defilhes et Florent Hu sont ravis de vous faire part de la naissance de Maëlyne, née le 6 février 2021.

Alors, de la danse ou des jeux, quelle activité aura bientôt sa préférence !?

DÉCÈS

ROSE CAHUZAC

Les campeurs universitaires du Tarn ont la tristesse de vous faire part du décès de Rose Cahuzac.

Rose fut une adhérente fidèle et dévouée, très attachée au GCU. Elle participa régulièrement au fonctionnement départemental du groupement. Elle s'engagea notamment comme secrétaire dans l'organisation du rassemblement national de Castres en 1989 ainsi que dans les rencontres régionales du sud-ouest.

Elle avait adhéré avec Michel, son époux, en 1966.

PIERRE MILLET

Pierre Millet nous a quittés. Membre d'honneur, il venait de fêter ses 100 ans et régler sa cotisation GCU pour 2021.

Ancien combattant de la résistance, président du comité Nord Ardèche.



Organisateur des rallyes nationaux et internationaux de la FFCC.

Administrateur du GCU, il a participé activement à l'achat et la création des terrains de camping en Drôme et en Ardèche. Actif localement, il était toujours présent lors des réunions de bureau et de l'antenne territoriale où il ne manquait pas de nous remotiver si besoin était.

Pierre était la mémoire de nos quatre campings situés dans ces deux départements. Le bureau de l'antenne 07/26 présente ses sincères condoléances à ses enfants et petits-enfants.



👉 Boîte aux lettres écolo



👉 Scouts toujours... sous tente !



👉 Vends caravane presque neuve, prévoir rafraîchissement



DE L'ART ET DU CAMPING

Un matin d'été, au GCU de La Bourboule-Le Mont-Dore

Salut les amis ! Bienvenue dans le massif du Sancy !



Dis-donc, la région est magnifique !

Ah oui ! On est en plein coeur de l'Auvergne !



Et chaque année, il y a Horizons Arts-Nature, douze oeuvres monumentales sont exposées en plein air dans divers lieux du Sancy. Vous allez voir, c'est génial !



Les jours suivants...

Là, c'est le lac Pavin, le plus jeune lac de cratère de France.



Au menu : charcuterie auvergnate, Saint-Nectaire et cake salé !

On n'est pas bien, là ?



Attention au Léviathan ! Il avale les âmes qui le traversent !



Impressionnant !

D'après la légende, le loup de Courlande fut terrassé par un enfant et promit de ne plus sortir du bois !

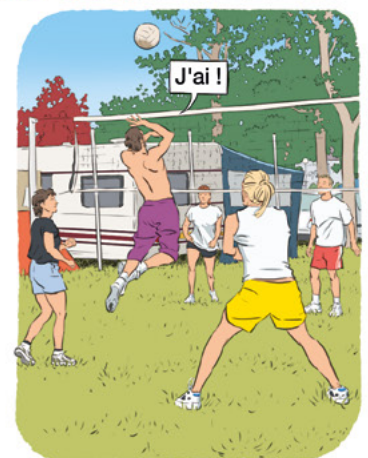


On se fait un volley, ce soir ?



Ouistiti !

J'ai !



Domage, c'est déjà notre dernier jour !

Pour te remonter le moral, ce soir, spécialités locales !



Là vous avez du Saint-Nectaire, là du Cantal, du bleu d'Auvergne, de la fourme d'Ambert...



Alors, ces vacances ?

Trop bien ! C'est sûr, on reviendra !



Les œuvres d'Horizons Arts-Nature changent chaque année. Vous pourrez découvrir prochainement celles de l'été 2021 sur le site : <https://www.horizons-sancy.com/>